

Mairie d'ORPHIN

CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal - Séance du mardi 25 juin 2024

L'An Deux Mille Vingt-Quatre, le mardi 25 juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 18 juin 2024, s'est réuni publiquement à la Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Janny DEMICHELIS, Maire.

Étaient présents : Mesdames Janny DEMICHELIS, Martine ALFRED, Laurence MORGAIN, Christelle MOREL, Nathalie DÉMARET-PORTELLI et Messieurs Jacques LENTZ, Kodjo LOKKO, Marc TROUILLET, Laurent MÉNARD, Jacky VANSON, Didier ÉVERLÉ, Gérard KRAËMER et Benoît RIBAUT formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents excusés : Huguette DARCHE (donne pouvoir à Christelle MOREL) et Patrice BRILLOT.

L'ordre du jour est le suivant :

- Désignation d'un secrétaire de séance,
- Approbation du procès-verbal du 6 avril 2024,
- Renouvellement des rythmes scolaires : maintien de la semaine des 4 jours,
- Demande d'attribution d'un fonds de concours en investissement : CART,
- Fixation des tarifs de cantine et garderie périscolaire, du centre de loisirs « La Ribambelle » extrascolaire et adoption du règlement intérieur,
- Informations et questions diverses.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 19 heures.

A été nommé secrétaire de séance : Madame Laurence MORGAIN.

1/ Approbation du procès-verbal du 6 avril 2024

Madame le Maire demande à l'assemblée si des observations particulières sont à formuler sur le compte-rendu de la séance précédente, dont un exemplaire a été transmis comme habituellement à tous les membres du conseil municipal.

Aucune remarque n'étant soulevée, le compte-rendu du conseil municipal du 6 avril 2024 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

2/ Renouvellement des rythmes scolaires : maintien de la semaine des 4 jours

Madame le Maire informe du courrier de la direction des services départementaux de l'éducation nationale des Yvelines relatif à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques. La commune a la possibilité de renouveler la demande de dérogation après accord du conseil d'école.

Vu le compte-rendu du conseil d'école approuvant l'organisation de la semaine scolaire sur 4 jours en date du 11 juin 2024 et,

Considérant que depuis la rentrée 2021/2022, les heures d'enseignement hebdomadaire sont réparties sur 4 jours avec les horaires suivants 8h30 – 12h00 et 13h45 – 16h15 les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Décide de maintenir l'organisation de la semaine scolaire sur 4 jours dans les écoles maternelles et élémentaires publiques concernées applicable à la rentrée 2024/2025,
- Autorise Madame le Maire à soumettre la demande de dérogation au directeur académique des services de l'éducation nationale (DASEN), seule habilité à autoriser le maintien des horaires suivants pour une durée de 3 ans :
 - Lundi : 8 h 30 – 12 h 00 et 13 h 45 – 16 h 15 ;
 - Mardi : 8 h 30 – 12 h 00 et 13 h 45 – 16 h 15 ;
 - Jeudi : 8 h 30 – 12 h 00 et 13 h 45 – 16 h 15 ;
 - Vendredi : 8 h 30 – 12 h 00 et 13 h 45 – 16 h 15.

3/ Fixation des tarifs de cantine et garderie périscolaire, du centre de loisirs « La Ribambelle » extrascolaire et adoption du règlement intérieur

Madame le Maire informe l'ensemble des membres du conseil municipal que suite à la prise de compétence « garderie périscolaire et extrascolaire » il y a lieu de fixer les tarifs de la garderie périscolaire et extrascolaire pour la prochaine rentrée scolaire 2024/2025 et d'adopter le règlement intérieur.

Considérant que le conseil municipal est compétent pour créer et adopter les tarifs s'appliquant aux prestations municipales,

Considérant que le conseil municipal doit annuellement se prononcer sur le montant des tarifs municipaux,

Madame le Maire propose de fixer la participation financière pour l'année scolaire 2024/2025, à savoir :

TARIFS	Scolarisés à Orphin		Extérieurs
		A compter du 3ème enfant	
PÉRISCOLAIRE (lundi, mardi, jeudi et vendredi hors vacances scolaires)			
Matin (pour 1 enfant)	3,80 €	3,55 €	-
Soir (pour 1 enfant) avec goûter	7,50 €	7,00 €	-
REPAS	4,20 € (Suivant les évolutions du tarif municipal)	4 €	4,20 € (Suivant les évolutions du tarif municipal)
CENTRE DE LOISIRS (mercredis et vacances scolaires)			
Demi-journée matin (pour 1 enfant/sans repas)	10,00 €	9,30 €	11,00 €
Demi-journée après-midi (pour 1 enfant/sans repas et avec goûter)	11,50 €	10,70 €	12,50 €
Journée complète (pour 1 enfant/avec repas et goûter)	24,70 € (Suivant les évolutions du tarif municipal du repas)	23 €	27,02 € (Suivant les évolutions du tarif municipal du repas)
Journée complète P.A.I. (pour 1 enfant sans repas ni goûter)	20,00 €	18,60 €	21,32 €
Majoration par enfant pour inscription tardive, par quart d'heure de retard...	15,00 €		15,00 €

Pour les enfants présentant des allergies alimentaires faisant l'objet d'un avis médical et d'un protocole avec le médecin scolaire, les parents sont amenés à fournir les repas. Ces repas sont pris dans le cadre de la cantine scolaire avec le service et la surveillance correspondante.

Le prix des repas de cantine des enfants concernés est donc fixé à **1,00 €**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- d'appliquer la nouvelle tarification des services périscolaire et extrascolaire pour l'année scolaire 2024/2025,
- d'adopter le règlement intérieur des services périscolaire et extrascolaire.

4/ Demande d'attribution d'un fonds de concours en investissement : CART

Vu la délibération n° CC2304FI24 en date du 3 avril 2023 relative à l'attribution des fonds de concours de Rambouillet Territoires vers les communes membres et son règlement d'intervention, Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire sollicitant Rambouillet Territoires au titre d'une demande d'attribution d'un fonds de concours en investissement dans le cadre de travaux de voirie concernant la reprise des enrobés sur le Chemin Rural 49 Domaine de la Plaine et sur la rue de la Drouette (chemin d'accès à la STEP) d'un montant de 34.119,00 euros HT,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Adopte le projet au titre de « Fonds de concours en investissement »
- Approuve l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération estimée à 34.119,00 euros HT,
- Autorise Madame le Maire à signer la convention d'attribution.

5/ Prise en charge de frais engagés par le maire

Vu les dépenses engagées les 17 novembre et 11 décembre 2023 pour préparer les décorations de Noël du village et de la mairie pour un montant de 155,36 euros,

Considérant que dans l'exercice de leur mandat, le Maire et ses adjoints peuvent être appelés, en cas d'urgence, à effectuer des dépenses engagées sur leurs deniers personnels, dans le cadre d'assistance et de secours,

Madame le Maire informe qu'elle a effectué, sur ses fonds propres, le versement de 155,36 euros à l'ordre de « La Foir'Fouille » de Gazeran pour l'achat de décorations de Noël.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve la prise en charge des frais liés à l'achat de décorations de Noël et autorise le remboursement de cette somme à Madame Janny DEMICHELIS,
- dit que la dépense sera inscrite au sein de la section de Fonctionnement, article 65134,
- donne pouvoir à Madame le Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération et signer toutes pièces relatives à ce dossier.

6/ Informations et questions diverses

◆ Végétalisation de la cour d'école

Madame le Maire informe l'assemblée que les travaux concernant la végétalisation de la cour d'école débiteront dès le 1^{er} juillet et se termineront fin août.

Les entreprises retenues :

- Lot n° 1 (VRD) : PARC ESPACE
- Lot n° 2 (Espaces verts) : PRETTRE ESPACES VERTS.

Les premiers travaux concernent :

- le changement de l'enrobé vieillissant qui sera d'une teinte beige,
- la construction d'une rampe d'accès pour personne à mobilité réduite (PMR),
- la création d'îlots de fraîcheur grâce aux arbres (plantations prévues pendant les vacances de la Toussaint),

- la création d'espaces ludiques, aménagés et l'implantation de mobilier extérieur,
- la création d'espaces fonctionnels,
- l'installation d'une cuve enterrée de 20.000 litres (récupération des eaux pluviales pour l'arrosage des espaces verts de la commune).

Les travaux sont subventionnés à hauteur de 77.805 euros par le Conseil Régional, le Conseil Départemental, l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

Le préau sera condamné mais les enfants pourront y voir l'avancement des travaux par la création de 2 fenêtres.

◆ **Conseil d'école – 11 juin 2024**

Madame le Maire informe l'assemblée de la réunion du conseil d'école qui s'est déroulée le mardi 11 juin 2024 en présence de Mesdames Martine ALFRED et Laurence MORGAIN. L'excellent travail des enseignantes est salué par Madame le Maire et qu'il n'existe pas de soucis avec les parents d'élèves.

Les effectifs prévus pour la rentrée 2024/2025 sont répartis comme suit :

Classes de maternelle : PS : 16	MS : 7	GS : 7			
Classes de primaire : CP : 10	CE1 : 4	CE2 : 15	CM1 : 8	CM2 : 10	

soit 77 élèves. Les enseignantes restent les mêmes et le nombre de classes reste inchangé.

La classe de maternelle accueillera à la rentrée scolaire une apprentie jusqu'en décembre 2024 dans le cadre d'une formation au métier d'ATSEM.

◆ **Garderie/Centre de Loisirs « La Ribambelle »**

Le conseil municipal adopte le nouveau règlement intérieur.

Une stagiaire dans le cadre de sa formation BAFA sera présente lors de la première semaine des vacances scolaires.

◆ **Cantine scolaire**

L'ensemble du personnel de cantine et garderie a suivi une formation HACCP (plan de maîtrise hygiène et sanitaire) à la demande de la Mairie, formation organisée par les services de l'entreprise prestataire « Yvelines Restauration ».

Cette formation sera complétée par une journée dans les locaux d'Yvelines Restauration afin de connaître les tenants et les aboutissants d'une cuisine d'entreprise.

◆ **Personnel communal**

Madame le Maire informe l'assemblée du prochain départ en retraite de l'agente en charge de l'agence postale communal au 31 décembre 2024 et lance un appel à candidature.

Un agent des deux agents des services techniques a été placé en congés maladie depuis le début du mois de juin et risque d'être prolongé cet été. Compte tenu de cet arrêt, notre autre agent effectue seul les travaux sur la commune.

◆ **Travaux divers**

Une fuite a été constatée entre deux regards rue des Vergers. Les travaux de réparation débiteront très prochainement.

Des travaux de voirie sont envisagés sur le Chemin de Bouchigny, Chemin de Poyers et Chemin de la Plaine.

◆ **Cérémonie du 8 mai 2024**

Madame le Maire félicite les huit « jeunes » porte-drapeaux » pour leur participation et remercie vivement tous les participants.

◆ **Achat de matériel**

Madame le Maire informe de l'acquisition d'un nouvel autoportée de marque KUBOTA d'une valeur de 18.000 euros et la reprise de l'ancien matériel pour 6.500 euros.

◆ **Préfecture des Yvelines**

Madame le Maire informe l'assemblée d'un courrier de Monsieur le Préfet, Frédéric ROSE, concernant l'occupation du domaine public par les gens du voyage.

◆ **Sous-Préfecture de Rambouillet**

Madame le Maire informe l'assemblée du départ de Madame la Sous-Préfète, Florence GHILBERT et l'arrivée de son remplaçant, Monsieur Nicolas VENTRE.

◆ **SEY 78**

Madame le Maire informe du décès de Monsieur Laurent RICHARD, président du SEY 78 et Maire de Maule.

◆ **Agence INGENIER'Y**

Madame le Maire annonce le départ de Monsieur Christophe CHEVALIER début mai après 9 ans de service et d'accompagnement dans le domaine de la voirie réseaux divers et des espaces publics et souhaite le remercier vivement pour tout le travail effectué en coordination avec les services de la Mairie.

◆ **RAMBOUILLET TERRITOIRES – Visite d'entretien de l'aire multisport**

Madame le Maire informe l'assemblée qu'une campagne de contrôles réglementaires annuels des équipements de l'aire multisport se déroulera du 17 juin au 5 juillet 2024. C'est la société CERES CONTROL NORD IDF qui est missionnée pour réaliser cette prestation.

De plus, un aménagement d'un parcours sportif sera implanté derrière le stade communal.

◆ **RAMBOUILLET TERRITOIRES – Fonds de concours en investissement pour l'opération « rénovation d'un logement communal »**

Madame le Maire informe l'assemblée qu'elle a sollicité les services de Rambouillet Territoire dans le cadre du remplacement des fenêtres et de la porte du logement situé au-dessus de l'agence postale pour un montant de travaux de 11.974,56 euros TTC. Ce fonds de concours est de 4.989,40 euros.

◆ **RAMBOUILLET TERRITOIRES – Relais Petite Enfance**

Madame le Maire donne la parole à Mme. Laurence MORGAIN qui informe qu'elle a participé à une réunion et donne diverses informations concernant les actions menées par le relais.

◆ **RAMBOUILLET TERRITOIRES – Réunions publiques**

La Communauté d'Agglomération « Rambouillet Territoires » organisent des réunions publiques. A ce jour, toutes les réunions sont annulées et reportées en septembre.

◆ **Cimetière communal**

Madame le Maire donne lecture d'un mail concernant le mauvais entretien des allées du cimetière. Aussi, elle lance un appel aux habitants de la commune pour aider à l'entretien du cimetière.

◆ **Collectif AMAPOLA**

Madame le Maire fait lecture d'un mail émanant du collectif AMAPOLA concernant la présentation et l'organisation de festival de musique sur la commune. Une rencontre est à prévoir afin de connaître leur projet.

◆ **Correspondant Défense**

Suite au décès de Monsieur Laurent AGIER, il faudrait nommer un nouveau correspondant. Le nom de Monsieur COSMAO est évoqué et son accord est à demander.

◆ **Environnement**

- Madame le Maire donne lecture d'un mail d'un usager de la route concernant la chicane de l'entrée du village « Côté impasse des sources ».
- Diverses interventions de la gendarmerie ont eu lieu sur la commune concernant le stationnement. Pas amende pour l'instant.
- Le traitement contre les chenilles processionnaires a bien permis de les éradiquer. Aucun signalement n'a été fait.
- Des sachets de graines de fleurs diverses ont été distribués dans les boîtes aux lettres de tous les habitants afin de fleurir et embellir le village.

◆ **Informations et questions diverses**

- Fêtes des voisins : un apéro dinatoire a été organisé au hameau de Cerqueuse le 15 juin dernier dans le cadre de la fête des voisins. Madame le Maire remercie tous les participants et organisateurs.
- Fête de la musique : l'Amicale d'Orphin a organisé la fête de la musique le vendredi 21 juin 2024. Tout a pu être organisé en extérieur, le foodtruck présent n'a pas désempli, une bonne humeur et ambiance générale positive.
- Bulletin municipal : il est demandé à l'ensemble du conseil municipal de pouvoir fournir de l'aide à la création du prochain bulletin, ainsi que l'envoi de photographies, etc. ..
- Questions : À quel moment le poirier sera remplacé ? Qui effectue la tonte des bas-côtés ? Madame le Maire a répondu à ces questions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 20.

Le secrétaire de séance,
Laurence MORGAIN



Le Maire,
Janny DEMICHELIS

